

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS346

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 16

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« s'apprécie »,

les mots :

« se mesure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.